

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	22 septembre 2016	Nombre de conseillers
Date d'affichage de la convocation :	22 septembre 2016	communautaires
		En exercice: 50
		Présents : 48
		Votants : 48

Séance du 29 septembre 2016

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le vingt neuf septembre deux mille seize à dix-neuf heures, dans les salons de l'Hôtel de Ville de Joigny, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER, M. Michel DEFRANCE, M. Laurent RIOTTE, Mme Catherine DECUYPER, M. Patrick LEMAISTRE, M. Yannick VILLAIN, M. Serge BLOUET, Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, M. Rémi BICHEBOIS, M. Christian ROTILIO, M. Claude PERREAU, M. Gérard VERGNAUD, M. Bernard MORAINÉ, M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, M. Jean-Yves MESNY, Mme Bernadette MONNIER, M. Richard ZEIGER, Mme Monique PAUTRÉ, M. Mohammed BELKAID, Mme Sylvie CHEVALLIER, Mme Isabelle MICHAUD, M. Benoit HERR, Mme Ludivine DUFOUR, M. Jean PARMENTIER, M. François JACQUET, M. Jacques COURTAT, M. Laurent CHAT, Mme Eliette ITALIANO, M. Lionel BOUTIN, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, Mme Sylvie BLANC, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Bruno JAN, Mme Monique MERCIER

ETAIENT ABSENTS :

Mme Marie-Hélène GOUEDARD, procuration à M. Yannick VILLAIN,
M. Patrice CHASSERY, procuration à M. Claude PERREAU,
Mme Frédérique COLAS, procuration à M. Nicolas SORET,
M. Yann CHANDIVERT, procuration à Mme Laurence MARCHAND,
Mme Emilie LAFORGE, procuration à M. François JACQUET,
Mme Corinne BALLANTIER, procuration à M. Jacques COURTAT,
M. Alain PETER, procuration à Mme Sylvie BLANC,
Mme Laure FARO, procuration à M. Guy BOURRAS,
M. Gilles-Maxime POIBLANC, procuration à Mme Monique MERCIER,
M. Jean-Pierre ROUSSEAU,
M. Bernard DUGOURGEOT,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND

Objet : Modification de l'état du personnel

Objet : Modification de l'état du personnel

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5211-4-1,

Considérant le recrutement d'un directeur pour la piscine, suite au départ en retraite de l'actuel, à compter du 1^{er} octobre 2016,

Considérant le départ d'un agent contractuel au sein du secrétariat général, le remplacement nécessite le recrutement d'un nouvel agent, soit par voie de mutation, soit par contrat,

Vu la réunion du conseil des Maires du 15 septembre 2016,

Considérant que le tableau des effectifs doit être mis à jour à compter du 1^{er} octobre 2016, comme suit :

Grades ou emplois	Catégories	TITULAIRES		CONTRACTUELS	
		2015	2016	2015	2016
<u>EMPLOI FONCTIONNEL</u>					
Directrice Général des Services		1 *	1 *	0	0
<i>S/Total</i>		1	1	0	0
<u>SECTEUR ADMINISTRATIF</u>					
Attaché principal	A	1	2	0	0
Attaché	A	2	2	4	2
Rédacteur principal 1ère classe	B	1	1	0	0
Rédacteur	B	2	2	2	2
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	1	2	0	0
Adjoint administratif 1ère classe	C	4	5	0	0
Adjoint administratif 2ème classe	C	4	4	3	3
<i>S/Total</i>		15	18	9	7
<u>SECTEUR TECHNIQUE</u>					
Ingénieur	A	0	0	0	1
Technicien principal 2ème classe	B	1	1	0	0
Technicien	B	1	1	1	0
Agent de maîtrise	C	1	1	0	0
Adjoint technique principal 1ère classe	C	1	1	0	0
Adjoint technique principal 2ème classe	C	1	1	0	0
Adjoint technique 1ère classe	C	2	1	0	0
Adjoint technique 2ème classe	C	12	10	4	4
<i>S/Total</i>		19	16	5	5
<u>SECTEUR SPORTIF</u>					
Educateur des APS principal 1ère classe	B	4	4	0	0
Educateur des APS	B	0	1	2	2
<i>S/Total</i>		4	5	2	2
Total Général		39	40	16	14

* Le fonctionnaire détaché sur l'emploi fonctionnel, a une double carrière, d'où la nécessité de conserver le poste d'Attaché Territorial.

Le total des effectifs au sein de la CCJ, est de 54 agents.

Le conseil communautaire,
Après avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTE les modifications précitées,

AUTORISE le président ou son représentant à nommer les agents sur les postes concernés,

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget principal 2016 de la Communauté de Communes du Jovinien.



Pour copie conforme,
Le Président,
Nicolas SORET

Date de réception
par la Préfecture :

date de publication :

18/10/2016

18/10/2016



